



## Intervention à proximité du propulseur

**Objectif :** S'assurer que l'intervenant est en sécurité durant toute l'opération.



### Avant l'intervention en mer

- La décision d'intervention est prise par le capitaine ;
- Un surveillant de l'intervention est clairement désigné ;
- Le moteur est coupé (clé retirée, consignation...) ;
- Aucun outil, pièce ou élément mobile ne peut entraîner une remise en mouvement accidentelle ;
- Le propulseur est immobilisé ou mis en position de sécurité ;
- Un système de communication est clairement défini (message oral, gestes codifiés...) ;
- Le signal clair de fin d'intervention (ex. « TOP REMONTÉE ») est connu de tous ;
- L'intervenant est relié en permanence au navire (bout ou autre dispositif équivalent) ;
- L'effectif présent à bord est identifié avant la mise à l'eau de l'intervenant.



### Pendant l'intervention

- Le surveillant de l'intervention maintient en permanence un contact visuel avec l'intervenant ;
- Aucun changement de poste sans transmission claire de l'information ;
- Aucun ordre de redémarrage ne peut être donné tant que l'intervenant n'est pas sorti de l'eau.



### Après l'intervention

- La remontée de l'intervenant est constatée visuellement par le responsable de l'intervention ;
- Le responsable valide la fin d'intervention ;
- Le signal clair de fin d'intervention (ex. « TOP REMONTÉE ») est annoncé et répété au capitaine ;
- Un dernier contrôle visuel du plan d'eau et de l'environnement est effectué ;
- Le capitaine peut assurer le redémarrage du moteur.